

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 16 novembre 2012

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14
Absents : 5
Exclus : 0

L'an Deux Mil Douze, le seize novembre à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOUBERT Michel, Maire.

Date de convocation :

12 novembre 2012

Date d'affichage :

12 novembre 2012

Etaients présents :

Mesdames HOMMERIN Eliane – MOURJAN Nathalie.
Messieurs LOUBERT Michel – MIDAVAIN Jean-Marc – DUFOUR Ambroise –
DUMONT Jean-Philippe – BARDIAUX Jean-Michel – DAMS Gonzague –
DUROSIER Albert – HERBIN Gérard.

Absents excusés :

Madame BIHANIC Thérèse-Marie a donné pouvoir à Madame HOMMERIN Eliane.
Madame SUM Michèle a donné pouvoir à Monsieur LOUBERT Michel.
Monsieur ROUSSEL Régis a donné pouvoir à Monsieur DUFOUR Ambroise.
Monsieur MALAQUIN Alain a donné pouvoir à Monsieur HERBIN Gérard.
Monsieur SILVAIN Vincent.

Monsieur DUMONT Jean-Philippe a été nommé secrétaire.

DELIBERATION N° : 2012/04/016

OBJET : Motion pour un référendum sur le nouveau traité européen

En donnant son feu vert à l'inscription dans le droit français, de la « règle d'or », qui limite le déficit des Etats à 0.5% sous peine de coupes automatiques dans les programmes de dépenses prévus et de sanctions sous contrôle de la Cour de Justice Européenne, ce traité stipule que c'est désormais une autorité extérieure au pays qui décide de l'élaboration de son budget, surveille ses dépenses, vérifie la nature de ses recettes. La commission européenne prend ainsi possession des commandes financières des politiques publiques, alors que ces compétences budgétaires sont le cœur des prérogatives des parlements nationaux !

Le Conseil Constitutionnel ouvre la porte à une ratification parlementaire du pacte budgétaire européen. Cette décision ne change rien au problème de fond démocratique posé par cette ratification.

La renégociation du pacte à laquelle le nouveau Président de la République s'était engagé n'a pas été obtenue. C'est donc aux Français, qui ont élu François Hollande pour remettre en cause le pacte Sarkozy/Merkel, de se prononcer sur son éventuelle ratification.

Aussi, ce pacte prévoit un objectif de réduction de dépenses publiques plus drastique encore que Maastricht et la RGPP réunis. La France enfilerait un insupportable corset de fer. Il s'agit de faire payer toutes les crises des marchés financiers par de l'austérité imposée aux salariés.

Maastricht a été une première grave erreur en sanctuarisant le pouvoir des marchés financiers. La ratification du pacte budgétaire serait une deuxième grave erreur qui se paierait cher longtemps.

Le chemin d'une autre Europe doit être emprunté au plus vite. Pour sortir de la crise, il faut sortir de l'austérité. La priorité doit être donnée à l'investissement public, social et écologique. Le rôle de la Banque Centrale Européenne doit être changé et mis au service de cet objectif. Le contrôle public sur les banques doit être reconstruit et une banque publique européenne doit être créée.

Cela implique que nos concitoyens soient associés à une décision qu'il leur revient de prendre. Au terme du grand débat national transparent qu'appelle cette situation, le peuple français doit pouvoir s'exprimer par référendum.

Nos concitoyens n'ont pas oublié qu'ils ont déjà été floués de leur « NON » au Traité Constitutionnel Européen en 2005. La démocratie parlementaire, la souveraineté nationale sont des enjeux majeurs qui justifient à eux seuls que les Françaises et les Français soient consultés. Ne leur infligeons pas un nouveau déni de démocratie.

Le Conseil Municipal d'Emerchicourt demande, à l'unanimité, solennellement à Monsieur le Président de la République, François HOLLANDE, de consulter les Français par référendum sur cette question fondamentale pour l'avenir du pays.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Michel LOUBERT